

-

Dahir n° 1-99-204 du 22 rabii II 1420 (5 août 1999) portant confirmation du gouvernement dans ses fonctions

Louange à Dieu seul !

(Grand Sceau de Sa Majesté Mohammed VI)

Que l'on sache par les présentes - puisse Dieu en élever et en fortifier la teneur !

Que Notre Majesté Chérifienne,

Vu le dahir n° 1-98-38 du 17 kaada 1418 (16 mars 1998) portant nomination des membre du gouvernement, tel qu'il a été modifié;

Considérant qu'à la suite du décès de Notre Auguste Père, Nous avons été investi des charges royales conformément aux traditions de notre pays et aux dispositions de la Constitution.

A Décidé ce qui suit :

ARTICLE PREMIER. – *Le gouvernement constitué par le dahir susvisé n° 1-98-38 du 17 kaada 1418 (16 mars 1998) est confirmé dans ses fonctions.*

ART. 2. – *Le présent dahir prend effet à compter du 9 rabii II 1420 (23 juillet 1999).*

Fait à Rabat le 22 rabii II 1420 (5 août 1999).